



## **Au ministère du travail comme dans tous les secteurs, Le 14 juin, dans l'unité : imposons le retrait de la « Loi Travail » !**

Depuis plus de deux mois, la mobilisation pour imposer le retrait de la « Loi Travail » se maintient et s'enracine. Elle connaît de nouveaux développements avec les grèves dans les transports et le blocage de raffineries ou de zones portuaires. Le gouvernement craint les perturbations de l'Euro de football dont l'ouverture coïncidera avec le début de l'examen du projet de loi au Sénat... et une grande manifestation nationale à Paris, avec appel à la grève public privé, est déjà prévue le 14 juin. **Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation et à son extension dans nos services !** Il est possible de gagner !

**Le cœur du projet reste inchangé.** Sur la durée du travail et les congés, l'article 2 anéantit les conventions collectives et le principe de faveur en donnant la primauté aux accords d'entreprise dérogatoires et définit des règles aux rabais en cas d'absence d'accord. L'article 1 prévoit la désignation d'une commission pour poursuivre le sale boulot sur tout le code du travail d'ici deux ans.

La déstructuration du code du travail concerne tous les services de notre administration, notre service public est en première place pour être impacté par les conséquences de cette "Loi Travail". Ce sont nos outils de travail qui sont profondément modifiés par des mesures visant à nous mettre au service direct des employeurs. **Comme l'article 28 de la loi** qui crée un droit pour les patrons d'obtenir des renseignements personnalisés en droit du travail, alors que nos services de renseignements sont asphyxiés par le sous-effectif et risquent de devenir inaccessibles aux salarié/es. La nouvelle mouture du projet prévoit que les réponses écrites de l'administration pourront être utilisées par les patrons pour prouver leur bonne foi en cas de contentieux ! **Un autre amendement crée un code de déontologie pour l'inspection du travail.** Le contenu en serait fixé par décret, mais on peut craindre le pire quand on voit les positions de la DGT sur le contrôle des PME ou la communication des lettres d'observations. Ces exemples ne sont que des exemples parmi d'autres.

**Demain ce sera le tour du secteur public.** Les attaques contre les travailleurs du privé annoncent toujours celles contre les fonctionnaires. Le rapport « Laurent » remis fin de semaine dernière au Premier ministre entend s'attaquer par exemple aux astreintes et à la durée du travail des fonctionnaires qui serait inférieure à celle des autres pays de l'OCDE et pour laquelle dit le rapport « *Il est permis de s'interroger sur la soutenabilité à long terme de cette situation.* »

La mobilisation contre la loi Travail, c'est l'occasion de dénoncer les restructurations incessantes, suppressions de postes (700 ETP en moins depuis 2010 dans les DIRECCTE), les attributions arbitraires des primes, etc., et de porter nos revendications pour plus de moyens, la hausse des traitements, plus de service public, vos revendications qui sont les nôtres !

**Nous appelons les collègues à se réunir partout en Assemblée Générale sur temps syndical pour ancrer la mobilisation dans nos services en multipliant les actions (boycott, votation citoyenne pour les syndicats qui l'ont décidé). Nous appelons l'ensemble des collègues à la Grève la plus massive possible le 14 juin prochain avec montée nationale à Paris.**